

DOUBLE EXPOSITION CANINE NATIONALE - AGNETZ (60)

SAMEDI 30 & DIMANCHE 31 MAI 2026

Rue Joseph Van Lancker - Stade Sylvie Serradimigni

EXPO SANS CAGE EN EXTERIEUR | ENTRÉE DES EXPOSANTS : 8H À 9H30 - DÉBUT DES JUGEMENTS : 9H30
CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS : INSCRIPTIONS LE JOUR DE L'EXPOSITION AU SECRÉTARIAT

JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

GROUPE 1

MME BARDET		Bearded Collie, Berger Blanc Suisse	M. DANCOISNE
MME BARDET		Berger hollandais, Chien-loup de Saarloos, Schapendoes néerlandais,	SP M. LASSELIN
M. MORBELLI		Shetland Sheepdog,	MME JACOPS A
M. MORBELLI		Mudi, Puli, Pumi, Komondor, Kuvasz, Chien de Berger Roumain, Berger de Beauce	M. POUVESLE
M. MORBELLI		Berger de Brie	Mme BARDET
M. MORBELLI		Chien de Berger Belge	M. JACOPS
M. MORBELLI		Austalian Kelpie, Australian Stumpy Tail Cattle Dog, Bouvier australien, Bouvier des Ardennes, Berger Américain Miniature, Berger australien, Berger bergamasque, Berger de Picardie, Bouvier des Flandres, Chien de berger des Tattras, Chien de berger Polonais de plaine, Chien-loup tchécoslovaque, Colley, Lancashire Heeler, Schipperke, Tchouvatch slovaque, Welsh Corgi	M. DANCOISNE
M. MORBELLI		Berger allemand, Border Collie, Chien de Berger des Pyrénées, Berger croate, Berger de Russie, Berger catalan, Berger de Majorque, Berger de la serra de Aires, reste du groupe	M. BARENNE

GROUPE 2

M. ISTAS		Shar Pei,	M. MORBELLI
M. ISTAS		Terrier noir,	MME BARDET
M. MORBELLI		Dogue argentin,	M. BARENNE
M. MORBELLI		Hovawart, Mâtin napolitain, Rottweiler,	SP MME BOULOT
Mme BARDET		Boxer allemand, Broholmer, Bulldog, Cimarron Uruguayen, Doberman , Dogo Canario, Fila Brasileiro, Fila de Saint Miguel, Leonberger,	M. BARENNE
Mme BARDET		Pinscher allemand, Pinscher autrichien, Pinscher nain, Riesenschnauzer, Schnauzer, Schnauzer nain,	M. MORBELLI
Mme BARDET		Bouvier appenzellois, Bouvier bernois, Bouvier de l'Entlebuch, Bullmastiff, Chien du Saint-Bernard, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Grand bouvier suisse, Mastiff,	MME BOULOT
M. MORBELLI		Affenpinscher, Berger de l'Europe du sud-est, Chien de berger d'Asie Centrale, Chien de berger du Caucase, Chien de berger du massif du Karst, Chien de Berger Yougoslave de Charplanina, Chien de Bosnie Herzégovine et de Croatie, Chien de cour italien, Chien de Montagne des Pyrénées, Landseer, Mâtin des Pyrénées, Mâtin espagnol, Terre-neuve, reste du groupe	MME BARDET
M. BARENNE		Dogue allemand, Aïdi, Chien de berger d'Anatolie, Chien de Castro Laboreiro, Chien de ferme Dano-Suedois, Dogue de Majorque, Rafeiro de l'Alentejo, Smous des Pays-Bas, Tornjak, Tosa, reste du groupe	MME BARDET

GROUPE 3

M. BARENNE		Yorkshire Terrier, Biewer Terrier,	M. ARNOULT
M. ISTAS		Airedale Terrier, Australian Silky Terrier, Australian Terrier, Bedlington Terrier , Border Terrier, Irish Terrier, Kerry Blue Terrier, Lakeland Terrier , Manchester Terrier, Norfolk Terrier, Norwich Terrier, Sealyham Terrier, Terrier anglais d'agrément noir et feu, Terrier brésilien, Terrier Tchèque, Welsh Terrier, reste du groupe	MME MEZQUIDA
M. JACOPS		Fox Terrier à Poil dur, Fox Terrier à Poil lisse, Jack Russell Terrier, Terrier du Révérend Russel,	M. TRICQUENEAUX
M. CALLOCH		Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Staffordshire Bull Terrier, Sky Terrier, Scottish Terrier, West Highland White Terrier,	M. TRICQUENEAUX
M. CALLOCH		American Staffordshire Terrier,	MME MEZQUIDA
M. CALLOCH		Bull Terrier, Terrier de chasse allemand, reste du groupe	M. JACOPS

GROUPE 4

M. ROUSSET		Teckel de chasse au lapin, Teckel standard, Teckel standard,	M. JACOPS
------------	--	--	-----------

GROUPE 5				
Mme GOGIBUS		Akita, Alaskan Malamute, Berger finnois de Laponie, Buhund norvégien, Chien de berger islandais, Chien d'élan, Chien d'ours de Carélie, Chien finnois de Laponie, Chien norvégien de macareux, Eurasier, Hokkaido, Kai, Kishu, Laika, Samoyède, Shikoku, Siberian Husky, reste du groupe		MME VAN IPEREN HOEVENS
Mme GOGIBUS		Basenji, Chien de garenne des Canaries, Cirneco de l'Etna, Podenco d'Ibiza, Podengo portugais,		M. PIAU
Mme VAN IPEREN HOEVENS		Chien du Pharaon,		M. PIAU
Mme VAN IPEREN HOEVENS		Chien nu du Pérou, Chien nu mexicain, Chien suédois de Laponie, Chien thaïlandais à crête dorsale, Korea Jindo Dog, Shiba, Spitz de Norrbotten, Spitz des Wisigoths, Spitz finlandais, Spitz japonais,		MME GOGIBUS
Mme VAN IPEREN HOEVENS		Chien du Groenland,		MME VAN IPEREN HOEVENS
M. CABON		Akita américain, Canaan Dog, Chien de Taiwan, Chow Chow, Cursinu, Spitz Allemand, Volpino Italiano, reste du groupe		MME GOGIBUS
GROUPE 6				
M. JACOPS		Dalmatien,		M. CABON
M. JACOPS		Anglo-Français de petite vénerie , Ariégeois, Basset artésien normand , Basset bleu de Gascogne, Basset des Alpes, Basset fauve de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Beagle-Harrier, Brachet allemand, Briquet griffon vendéen, Chien courant, Chien d'Artois, Chien de loutre, Chien de Rhodésie à crête dorsale, Chien de Saint-Hubert, Gascon saintongeois, Grand anglo-français, Grand Basset griffon vendéen , Grand bleu de Gascogne, Grand griffon vendéen, Griffon bleu de Gascogne, Griffon fauve de Bretagne, Griffon nivernais, Harrier, Petit Basset griffon vendéen, Petit bleu de Gascogne , Poitevin, Porcelaine, reste du groupe		M. ROUSSET
GROUPE 7				
M. GUILBERT		Braque Saint-Germain, Chien d'arrêt allemand à poil long, Chien d'arrêt allemand à poil raide, Epagneul Breton , Epagneul français, Pointer, Setter anglais, Setter irlandais rouge, Setter irlandais rouge et blanc, Braque allemand à poil court, Braque d'Auvergne, Braque du Bourbonnais, Epagneul bleu de Picardie , Epagneul de Pont-Audemer , Epagneul picard , Grand Epagneul de Münster, Petit Epagneul de Münster, Setter Gordon, Braque hongrois à poil court, Braque hongrois à poil dur	SP	M. BOUEE
M. ROUSSET		Braque français, type Gascogne, Braque français, type Pyrénées,		M. GUILBERT
M. BARENNE		Braque de Weimar, Braque de l'Ariège, Ancien chien d'arrêt danois, Barbu tchèque, Spinone, Epagneul de Saint Usuge, Griffon d'arrêt à poil dur Korthals, Braque italien, Braque Slovaque à poil dur, Chien d'arrêt allemand à poil dur, Chien d'arrêt frison, Chien d'arrêt italien à poil dur, Chien d'arrêt portugais, Epagneul à perdrix de Drente, Griffon d'arrêt slovaque à poil dur, Perdiguero de Burgos, Pudelpointer, reste du groupe		M. GUILBERT
GROUPE 8				
M. BARENNE		Barbet,		M. JACOPS
M. JACOPS		Chien d'eau espagnol, Chien d'eau frison, Chien d'eau irlandais, Chien d'eau portugais, Chien d'eau romagnol, Chien d'Oysel allemand,		M. BARENNE
M. JACOPS		American Cocker Spaniel, Chien d'eau américain, Clumber Spaniel, English Cocker Spaniel , English Springer Spaniel, Field Spaniel , Petit chien hollandais de chasse au gibier d'eau, Sussex Spaniel, Welsh Springer Spaniel,		M. ROUSSET
M. ROUSSET		Curly Coated Retriever, Flat Coated Retriever, Golden Retriever, Retriever de la baie de Chesapeake, Retriever de la Nouvelle-Ecosse, Retriever du Labrador,		M. JACOPS
GROUPE 9				
M. ARNOULT		Bichon à poil frisé, Bichon bolonais, Bichon Havanaï, Bichon maltais, Boston Terrier, Bouledogue français, Caniche, Carlin, Cavalier King Charles Spaniel, Chien particolor à poil frisé, Epagneul nain Continental, Epagneul tibétain, Griffon belge, Griffon bruxellois, King Charles Spaniel, Kromfohrlander,		M. CABON
M. CABON		Chien chinois à crête, Chihuahua, Coton de Tuléar, Epagneul japonais, Lhasa Apso, Pékinois, Petit Brabançon, Petit chien lion, Petit chien russe, Shih Tzu, Terrier tibétain,		M. ARNOULT
GROUPE 10				
M. BARENNE		Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier polonais, Sloughi ,		M. PIAU
M. ISTAS		Levrette d'Italie, Lévrier afghan, Lévrier écossais, Lévrier irlandais, Saluki,		M. PIAU
M. JACOPS		Whippet,		M. PIAU
M. BARENNE		Taigan		M. BARENNE
ENGAGEMENTS INTERNET : MAJORATION DE TARIF LE 29 AVRIL CLÔTURE LE 20 MAI 2026				

RENSEIGNEMENTS :

Responsable exposition M. Richard CALLOCH : 06 08 31 93 83 | richard.calloch@orange.fr

ENGAGEMENTS SUR WWW.SCCEXPO.FR

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - Exposition en extérieur. L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h précises.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme. Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION – Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling », c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
 - des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
 - des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
 - des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
 - des chiens dangereux.
- La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines.

Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements «au poteau» le jour de l'exposition,
- c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Ouverte.

OUVERTE : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION DE BEAUTÉ : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES : Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.

PUPPY : Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY : Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

VETERAN : Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Chasse) : Ensemble

de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

LOT D'AFFIXE : Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS : Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.

COUPLE : Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE : Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS «NE CONCOURANT PAS» : Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge et ne seront pas confirmés le jour de l'exposition.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'ACTO et restera acquis à l'ACT, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé par mail une carte d'exposant qui devra être imprimée et présentée à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS – La clôture des engagements est fixée par l'Organisateur Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REMBOURSEMENT – En cas de demande de remboursement, une pénalité de 10% sera appliquée pour frais de Secrétariat. Aucune demande de remboursement ne sera acceptée après la clôture des engagements.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de laFCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le «Service Vétérinaire» ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er «EXCELLENT» en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S.

La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe

dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE : le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I. peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés «Meilleur de Race» seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour. **CONFIRMATIONS** : Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 85 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

RÉCOMPENSES – les récompenses sont à récupérer le jour même de l'exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
 - b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
 - c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
 - d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
 - e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
 - f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
- Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – L'ACT organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT - Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

COUPE D'OREILLES : à compter du 1er Juillet 2015, tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc....) ne seront plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées sous l'égide de la Société Centrale Canine, exception faite des chiens nés en France avant le 28 août 2008.

COUPE DE QUEUE : Les Rottweilers nés à compter du 1er mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confi rmés.

OBLIGATIONS SANITAIRES : Pour les chiens de 2^{ème} Catégorie, le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

ENGAGEMENTS SUR WWW.SCCEXPO.FR



RÉSERVÉ SCC EXPO :

DOUBLE EXPOSITION CANINE NATIONALE - AGNETZ (60)

SAMEDI 30 & DIMANCHE 31 MAI 2026

Rue Joseph Van Lancker - Stade Sylvie Serradimigni

EXPO SANS CAGE EN EXTERIEUR | ENTRÉE DES EXPOSANTS : 8H À 9H30 - DÉBUT DES JUGEMENTS : 9H30

CONCOURS JEUNES PRÉSENTATEURS : INSCRIPTIONS LE JOUR DE L'EXPOSITION AU SECRÉTARIAT

RESTAURATION - BUVETTE DANS L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS PAPIER :

20 MAI 2026 (DATE DE RÉCEPTION) - MAJORATION DU TARIF AU 29 AVRIL (CACHET DE LA POSTE)

DEMANDE D'ENGAGEMENT À RENVOYER À : **SCC EXPO 155 AVENUE JEAN JAURÈS 93535 AUBERVILLIERS CEDEX**

Joindre impérativement :

- votre règlement à l'ordre de la A.C.T.O.
- la photocopie du Pedigree pour les chiens non nés en France
- la photocopie des justificatifs (champion et travail),
- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2e catégorie ou provenant de l'étranger

ENGAGEMENT : ☐ SAMEDI ☐ DIMANCHE ☐ LES 2 EXPOSITIONS

N° tatouage/transpondeur : N° livre des origines :

Nom du Chien :

Race : Date de naissance : ... / ... / Sexe : ☐ M ☐ F

Variété :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleur :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkhound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Nature du poil :
Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, Blanc Suisse, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Petit Chien russe.

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire : M./Mme/Mlle

Adresse du propriétaire :

Code Postale : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail :

CLASSE : ☐ Baby ☐ Puppy ☐ Jeune ☐ Intermediaire ☐ Ouverte ☐ Travail ☐ Champion ☐ Vétéran ☐ Ne concourant pas

Confirmation ☐ Oui ☐ Non ☐ Paire ☐ Couple avec :

DROITS D'ENTRÉE À L'EXPOSITION

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC

JUSQU'AU 29 AVRIL		JUSQU'AU 20 MAI	
1 CACS	2 CACS	1 CACS	2 CACS

Sommes adressées

1 ^{er} chien	35 €	60 €	40 €	70 €
-----------------------	------	------	------	------

2 ^e et 3 ^e chien	30 €	50 €	35 €	65 €
--	------	------	------	------

4 ^e chien et suivants (chacun)	25 €	40 €	30 €	50 €
---	------	------	------	------

Puppy, Baby, Vétéran ne peuvent compter comme 1er, 2e, 3e ou 4e chien	20 €	30 €	25 €	40 €
---	------	------	------	------

Chien ne concourant pas (chacun) non jugés, non confirmés mais figurent au catalogue. Remplir la feuille d'engagement.	5 €	5 €	5 €	5 €
--	-----	-----	-----	-----

Réduction de 10% par chien engagé individuellement pour les cotisants ACTO à jour de cotisation n° adhérent :

Meute avec 6 chiens en individuelle	65 €	120 €	75 €	140 €
-------------------------------------	------	-------	------	-------

Chien supplémentaire dans la meute	5 €	7,5 €	10 €	15 €
------------------------------------	-----	-------	------	------

Paire/Couple	10 €	10 €	10 €	10 €
--------------	------	------	------	------

Catalogue en ligne	gratuit			
--------------------	---------	--	--	--

Catalogue papier 7 € / jour	☐ samedi	☐ dimanche		
-----------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	--	--

TOTAL

Engagements sur place le jour de l'exposition (10 euros) :

Lot d'Affixe - Lot de Reproducteur - Jeune présentateur

Règlement des engagements

Exposants français :

☐ Chèques bancaire ou postal à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise.

☐ Mandat cash (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise).

Exposants étrangers :

☐ Mandat international (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise).

☐ Virement international (à l'ordre de l'A.C.T. de l'Oise) :

code iban : FR 76 1870 6000 0035 3562 0014 561

code bic : AGRIFRPP887

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT SERA REFUSÉ.

IL NE VOUS SERA PAS ENVOYÉ D'ACCUSÉ DE RÉCEPTION : LA CARTE D'EXPOSANT VOUS SERA ENVOYÉE DANS LA SEMAINE QUI PRÉCÈDE L'EXPOSITION.

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 heures (chiens classés).

Tout exposant concède à la SCO, et ce à titre gratuit, le droit à son image qu'il détient en vertu de l'article 9 du Code Civil, ainsi que le droit à l'image sur ses enfants mineurs. Il concède également le droit à l'image sur ses biens qu'il détient en vertu de l'article 544 du même Code. Les droits sont concédés à titre non exclusif sur des images prises à l'occasion de cette manifestation organisée par la SCO.

Les images ne pourront être utilisées que sur les deux supports suivants, à savoir :

La revue éditée par la SCO ainsi que le site internet édité par celui-ci.

Les droits à l'image concédés autorisent toute redivulgaration pour une période de 50 ans.

Fait à le ... / ... / 2026

Signature du propriétaire :

ENGAGEMENTS SUR WWW.SCCEXPO.FR



RENSEIGNEMENTS À FOURNIR POUR LES CLASSES TRAVAIL ET CHAMPION

CLASSE TRAVAIL - (DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DU CACS EN CONCURRENCE AVEC LA CLASSE INTERMÉDIAIRE ET LA CLASSE OUVERTE)
La récompense doit être obtenue avant la clôture des engagements.

Chiens de Défense :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.I)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Exc. Niveau 1 pour le pistage F.C.I.
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1re ou 2e catégorie

Chiens Courants :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse (BCCC)

Spaniels :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins un TB

Barbets :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie.

Retrievers :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB en field-trial. Ou un BICP 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie ou 100 points dans une épreuve de recherche au sang.

Terriers :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^{ème} prix, ou 47 points ou un 3^{ème} prix dans une épreuve de menée à voix sur lièvre

Chien d'Elan Norvégien :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge et de Bavière :

- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévrier : Justifier de 2 Excellents en ENC ou PVL avec 2 pistes ou 2 juges différents.

CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant la clôture des engagements.

Joindre obligatoirement photocopie du justificatif

Pour tous renseignements sur l'exposition :

secrétariat ACTO - 06 89 14 16 00

sco@wanadoo.fr - Tél. 09 62 08 36 36

Pour tous renseignements sur l'inscription :

scceppo.contact@centrale-canine.fr

TROPHÉE DE L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DE L'OISE À TOUS LES AMATEURS D'EXPOSITIONS : L'A.C.T.O. MET EN JEU LE TROPHÉE DE L'OISE 2025.

Il sera décerné au chien estimé meilleur de nos deux expositions 2025.

Participeront le meilleur chien d'Agnetz et de Compiègne 2025, sous condition d'avoir participé aux 2 expositions 2025 organisées par l'ACTO, avec ou sans CACS lors de l'exposition où le chien n'aurait pas obtenu le titre meilleur de l'exposition.



CONFIRMATIONS

Pour les chiens non inscrits à l'exposition

???

Inscription sur SCC Expo et sur place

CONCOURS JEUNE PRESENTATEUR

Réservé aux enfants de 6 à 17 ans, il se déroulera l'après-midi, sur le ring d'honneur de l'exposition. Une excellente manière de développer chez l'enfant la passion du beau chien de race, et lui apprendre la sportivité.

Pour les enfants de 6 à 10 ans :
taille du chien limitée à 40 cm au garrot.

**UNE RECOMPENSE A TOUS LES PARTICIPANTS
UNE COUPE AUX MEILLEURS**